



PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS ANIMATEUR MENTION ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée à FORMATION.S 89 (2 jours semaine) et en structure d'accueil (Associations ou autres, collectivités territoriales, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogique en structure d'accueil et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

Notre projet pédagogique de F.S 89 a pour mission de former des professionnels compétents et de faire de la formation un levier d'insertion professionnelle. Pour cela notre conception de la formation s'appuie sur :

- 89 Une approche bienveillante vis-à-vis de tous les apprenants
- 89 Une qualité d'écoute, une posture respectueuse et tolérante envers les apprenants et acceptation des différences.
- 89 Une reconnaissance de l'apprenant comme une personne singulière, ayant des ressources, un potentiel, ainsi qu'une volonté de partage, de solidarité, de responsabilité et d'engagement dans sa formation et dans la vie professionnelle.

Les formateurs de F.S 89 sont tous issus du monde professionnel pour leurs interventions, ils pourront utiliser des méthodes différentes en fonction de la thématique à aborder en face à face pédagogique, cependant ils devront privilégier les suivantes : la méthode active, expérimentale et interrogative.

La formation est de type multimodal. Elle comprend :

- 89 Des temps de formation réalisés en "*synchrone*" : en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- 89 Des temps d'autoformation "*asynchrones*" réalisés à distance via la plateforme de formation
Ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - 89 Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ;
 - 89 Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont applicables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est de **64 heures** (soit **9 jours**).

Cette durée permet au stagiaire d'acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.



Moyens d'évaluation mis en œuvre

F.S 89 est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du "BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SCOCI-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE " sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par F.S 89.

Contenu pédagogique :

BC 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- A1.1-Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- A1.2-Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- A1.3-Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- A1.4-Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- A2.1-Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.
- A2.2-Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.

BC 3 : CONCEVOIR, CONDUIRE, EN SECURITE ET EVALUER DES SEQUENCES D'ANIMATION ET DES SEANCES D'ACTIVITES CULTURELLES, EDUCATIVES OU SOCIALES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE

- A3.1-Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure.
- A3.2-Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure.
- A3.3-Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure.
- A3.4-Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure.

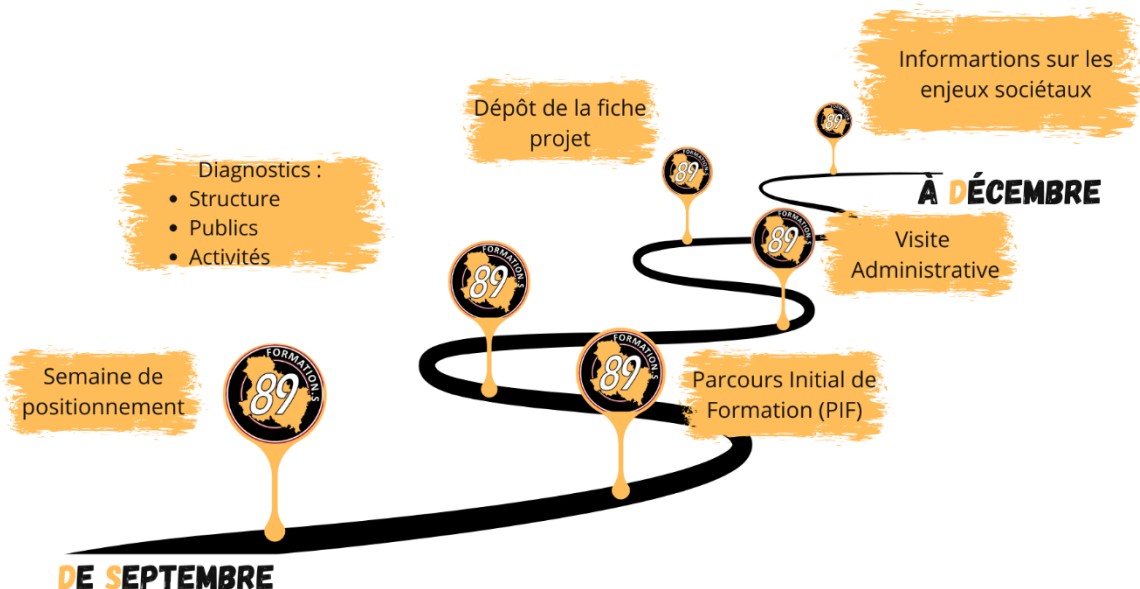
BC 4 – ORGANISER ET ENCADRER LE "VIVRE ENSEMBLE" DES PUBLICS ACCUEILLIS AU SEIN D'UNE STRUCTURE PROPOSANT DES ACTIVITES DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

- A4.1-Encadrement des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne.
- A4.2-Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants.
- A4.3-Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne.

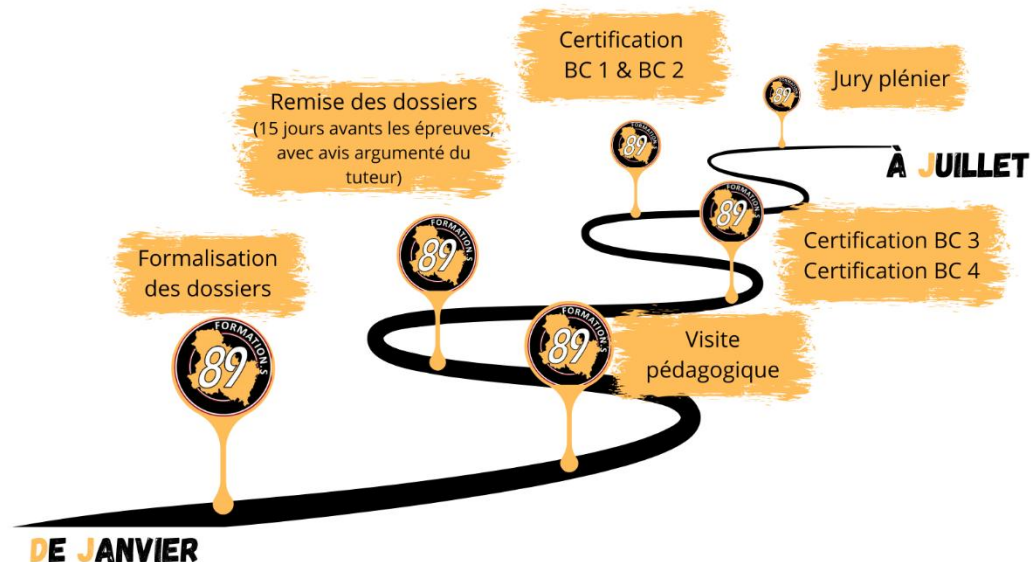


Etapes importantes de la formation

LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA FORMATION



LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA FORMATION





Contenu théorique

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 89 Capacité à animer en toute sécurité 89 Règlementation autour de la sécurité 89 La connaissance des publics 89 La conception, la conduite et l'évaluation d'une situation pédagogique 89 La connaissance de l'environnement professionnel (structure et territoire) 89 La méthodologie de projet 89 Les outils informatiques 89 Communication 89 Entretien d'embauche | <ul style="list-style-type: none"> 89 Connaissance des familles d'activités 89 Environnement : <ul style="list-style-type: none"> 89 Développement durable, écocitoyenneté 89 Enjeux Sociétaux : Vivre ensemble, laïcité, sensibilisation au harcèlement, addiction... 89 Préparation certification |
|---|---|

Modalités des certifications

La validation des Blocs de Compétences composant le "**BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SCOCI-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE**" se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	UC	TYPES D'ÉPREUVES
EPREUVE 1	BC 1	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : 89 De la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. 89 D'une présentation orale (20' maxi.) suivie d'un échange avec les évaluateurs de 30 min. maximum
EPREUVE 2	BC 2	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : 89 De la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet, mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. 89 D'une présentation orale de 10 min maxi. suivie d'un échange avec les évaluateurs 15 min. au maximum
EPREUVE 3	BC 3	Production d'un document écrit personnel de 25 pages minimum présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique et composé à minima de 6 séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales. Conduite d'une séance d'activités présentée dans le document écrit personnel, auprès de 4 personnes au minimum pendant 30 minutes minimum à 90 minutes maximum. Entretien : 15 minutes + 30 minutes d'échanges
EPREUVE 4	BC 4	Production d'un document écrit personnel de 10 pages au maximum hors annexes portant sur l'organisation et l'encadrement du "vivre ensemble" au sein de la structure d'alternance pédagogique. Présentation orale de 10 min. maxi. suivie d'un échange avec les évaluateurs de 15 min. maximum